

BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE
SOCIETE ANONYME
SIEGE SOCIAL : 70-72 AVENUE HABIB BOURGUIBA – TUNIS

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS
AU 31 MARS 2020

(En dinars)

LIBELLES	PREMIER TRIMESTRE 2020	PREMIER TRIMESTRE 2019	DU DEBUT DE L'EXERCICE COMPTABLE 2020 AU 31/03/2020	DU DEBUT DE L'EXERCICE COMPTABLE 2019 AU 31/03/2019	31/12/2019
1- Produits d'exploitation bancaires	370 744 906,766	364 202 455,784	370 744 906,766	364 202 455,784	1 515 838 566,205
* Intérêts	254 962 847,544	262 792 629,663	254 962 847,544	262 792 629,663	1 093 784 184,243
* Commissions en produits	53 160 869,734	47 097 832,789	53 160 869,734	47 097 832,789	201 639 977,776
* Revenus du portefeuille-titres commercial et d'investissement et opérations financières	62 621 189,488	54 311 993,332	62 621 189,488	54 311 993,332	220 414 404,186
2- Charges d'exploitation bancaires	128 763 663,205	138 347 465,690	128 763 663,205	138 347 465,690	558 949 766,782
* Intérêts encourus	127 790 651,378	137 721 431,916	127 790 651,378	137 721 431,916	555 927 657,436
* Commissions encourues	973 011,827	626 033,774	973 011,827	626 033,774	3 022 109,346
* Autres charges					
3- Produit net bancaire	241 981 243,561	225 854 990,094	241 981 243,561	225 854 990,094	956 888 799,423
4- Autres produits d'exploitation	2 735 469,861	2 683 262,600	2 735 469,861	2 683 262,600	11 567 343,878
5- Charges opératoires, dont:	103 646 636,572	91 479 539,371	103 646 636,572	91 479 539,371	399 393 500,374
* Frais de personnel	56 639 030,604	52 367 183,754	56 639 030,604	52 367 183,754	212 056 761,816
* charges générales d'exploitation	39 399 835,764	31 693 303,493	39 399 835,764	31 693 303,493	152 251 369,137
6- Structure du portefeuille :	-	-	2 377 749 530,331	2 044 163 880,385	2 143 475 321,956
* Portefeuille-titres commercial	-	-	27 490 892,962	43 609 026,171	69 389 712,293
* Portefeuille-titres d'investissement	-	-	2 350 258 637,369	2 000 554 854,214	2 074 085 609,663
7- Encours des crédits nets	-	-	10 541 699 432,488	10 576 229 298,366	10 389 128 734,766
8- Encours des dépôts, dont:	-	-	12 305 852 616,119	11 435 246 204,277	12 996 823 556,662
* Dépôts à vue	-	-	6 136 533 920,950	5 857 521 850,980	6 243 960 053,574
* Dépôts d'épargne	-	-	2 898 038 024,606	2 692 920 147,407	2 852 837 613,422
9- Emprunts et ressources spéciales	-	-	370 701 879,075	272 724 993,148	213 571 911,007
* Emprunt obligataire	-	-	0,000	0,000	0,000
* Emprunts subordonnés	-	-	312 833 961,158	210 652 347,466	156 403 557,416
* Ressources spéciales	-	-	57 867 917,917	62 072 645,682	57 168 353,591
10- Capitaux propres	-	-	1 471 681 999,602	1 223 201 977,194	1 471 577 978,222

FAITS SAILLANTS DU PREMIER TRIMESTRE 2020

La BIAT a clôturé le premier trimestre de l'année 2020 avec les résultats suivants :

Un PNB de 242,0 MD. La formation de ce PNB est ventilée comme suit :

- Une marge en intérêts de 127,2 MD ;
- Une marge sur commissions de 52,2 MD ;
- Des autres revenus de 62,6 MD.

Des charges opératoires de 103,6 MD ;

Des encours de dépôts de 12 306 MD ;

Des encours de crédits nets de 10 542 MD.

NOTES AUX INDICATEURS D'ACTIVITE DE LA BIAT AU 31/03/2020

I- BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES ADOPTES LORS DE L'ETABLISSEMENT DES INDICATEURS PUBLIES.

Les présents indicateurs de la banque sont arrêtés en appliquant les principes et conventions comptables prévus par le décret n°96-2459 du 30-12-1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité et des principes comptables prévus par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires.

Ces principes et conventions comptables concernent principalement les règles qui ont été appliquées pour la prise en compte des produits et des charges et les règles de conversion des opérations en devises.

1. Les règles de prise en compte des produits d'exploitation bancaire

Les intérêts, les produits assimilés et les commissions bancaires sont pris en compte dans le produit net bancaire de la période pour leurs montants se rapportant à la période relative au premier trimestre de l'année 2020.

Ainsi, les produits qui ont été encaissés et qui concernent des périodes postérieures au 31-03-2020 ne sont pas pris en considération dans les produits d'exploitation bancaires de la période et ce, conformément aux dispositions prévues par les normes comptables.

En revanche, les intérêts et commissions bancaires courus et non échus au 31-03-2020 sont inclus dans les produits d'exploitation bancaire de la période.

En application des dispositions prévues aussi bien par la norme comptable sectorielle numéro 24 que par la circulaire n° 91-24 du 17-12-1991 de la Banque Centrale de Tunisie, les intérêts et produits assimilés exigibles au 31-03-2020 et non encaissés ou dont l'encaissement est douteux ne sont pas pris en considération dans le résultat et figurent au bilan sous forme d'agios réservés.

Les intérêts et produits assimilés constatés en agios réservés au cours des exercices antérieurs et qui sont encaissés en 2020 sont en revanche inclus dans les produits d'exploitation bancaires arrêtés au 31-03-2020.

2. Les règles de prise en compte des charges

Les charges d'intérêts et les commissions encourues sont prises en compte pour leurs montants se rapportant au premier trimestre 2020. Ainsi, les charges qui ont été décaissées et qui concernent des périodes postérieures au 31-03-2020 sont constatées dans le bilan sous forme de comptes de régularisation.

3. Les règles de conversion des opérations en devises

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires, les indicateurs financiers sont arrêtés en tenant compte des créances et des dettes en devises et de la position de change en devises qui sont converties sur la base du dernier cours de change moyen de la BCT du mois de mars 2020. Les gains et pertes de change résultant de cette conversion sont pris en compte dans le résultat arrêté au 31/03/2020.

4. Présentation des Indicateurs Trimestriels

Les indicateurs trimestriels arrêtés et publiés par la BIAT au titre du premier trimestre 2020, sont présentés conformément aux dispositions prévues par la loi n° 2005-96 du 18/10/2005 et de l'arrêté du Ministre des Finances du 12/07/2006 et comportent aussi bien les données relatives à l'année 2019 que celles relatives à l'année 2020.

II- JUSTIFICATIONS DES ESTIMATIONS RETENUES

1. Les produits d'exploitation bancaire

Les produits d'exploitation bancaire s'élèvent au titre du premier trimestre 2020 à 370.745mD.

Ces produits d'exploitation bancaire sont composés des postes suivants :

- Intérêts et revenus assimilés,
- Commissions en produits,
- Revenus du portefeuille titres commercial et opérations financières et revenus du portefeuille d'investissement,
- Gains de change,

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires et par la circulaire n° 91-24 du 17-12-1991 de la Banque Centrale de Tunisie, ces produits d'exploitation bancaires sont présentés nets des agios réservés.

2. Les charges d'exploitation bancaire

Les charges d'exploitation bancaire totalisent 128.764 mD au titre du premier trimestre. Ces charges d'exploitation bancaire sont composées des postes suivants :

- Intérêts encourus et charges assimilées,
- Commissions encourues,
- Autres charges.

Les intérêts encourus sont composés des intérêts sur comptes ordinaires, sur comptes d'emprunts interbancaires, sur dépôts de la clientèle, sur emprunts obligataires, subordonnés et sur ressources spéciales.

Les commissions encourues sont composées des commissions sur opérations de trésorerie et interbancaires, des commissions sur opérations de la clientèle et des commissions sur prestations de services financiers.

3. La structure du portefeuille Titre commercial et d'investissement

Ce poste comporte les encours du portefeuille titre commercial et du portefeuille titre d'investissement.

Les encours du portefeuille titres d'investissement sont composés des titres d'investissement, des titres de participation, des titres des entreprises associées et coentreprises, des titres des entreprises liées et des fonds gérés à capital risque.

Ces encours des titres sont présentés en brut c'est-à-dire compte tenu des créances rattachées et compte non tenu des provisions constituées sur ces titres.

4. Les encours des crédits

Les encours des crédits de la clientèle sont composés des comptes débiteurs, des autres concours, des crédits sur ressources spéciales et des créances rattachées.

Ces encours des crédits sont présentés nets des agios réservés et des provisions constituées.

5. Les encours des dépôts

Ce poste est composé des dépôts à vue, des comptes d'épargne, des comptes à échéance, des bons à échéance et valeurs assimilées, des certificats de dépôt marché monétaire, des autres sommes dues à la clientèle et des dettes rattachées.

Ces encours des dépôts sont majorés des dettes rattachées et diminués des créances rattachées sur ces dépôts.

6. Emprunts et ressources spéciales

Les emprunts et ressources spéciales sont présentés compte tenu des dettes rattachées.

7. Capitaux propres

Dans l'attente de la tenue de l'AGO des actionnaires qui décidera l'affectation du résultat de l'exercice 2019, les capitaux propres au 31/12/2019 sont présentés avant affectation du résultat.

Les résultats enregistrés par la BIAT au titre du premier trimestre 2019 et du premier trimestre 2020 ne sont pas inclus aux capitaux propres présentés aux mêmes dates.